## Réseau « VIVRE PARIS! »

Pour le droit de dormir la nuit et de circuler sans entrave sur l'espace public le jour

www.vivre-paris.fr contact@vivre-paris.fr 01 42 21 99 32



Paris, le mercredi 4 avril 2012

Madame, Monsieur,

Le Réseau « Vivre Paris! » regroupe 24 associations qui se battent « *pour le droit de dormir la nuit et de circuler sans entrave sur l'espace public le jour* » et s'opposent, pour cette raison, aux différentes formes de privatisation abusive de l'espace public, telles que :

- l'extension incontrôlée et/ou illégale des terrasses de restaurants et cafés sur les trottoirs,
- les attroupements de fumeurs à proximité des établissements non équipés de fumoirs,
- la vente de boissons (y compris alcoolisées) à des personnes massées debout sur la voie publique,
- la diffusion nocturne de musique amplifiée dans des établissements non insonorisés et/ou fonctionnant portes ouvertes.

Ces pratiques, qui sont en train de prendre une ampleur considérable non seulement à Paris, mais dans toutes les grandes villes, génèrent de nombreuses nuisances mais également des problèmes de sécurité, de santé publique et d'urbanisme :

- difficultés croissantes à se déplacer sur des trottoirs de plus en plus encombrés,
- mise en danger des piétons et notamment des personnes à mobilité réduite, souvent obligés de descendre sur la chaussée compte tenu de l'encombrement des trottoirs ;
- comportements d'ivresse sur la voie publique, soit du fait des boissons servies en extérieur, souvent bien au-delà des limites des terrasses, soit du fait de la consommation « sauvage » d'alcool par des groupes qui se greffent sur les rassemblements devant ces établissements;
- encouragement par ces établissements à des comportements addictifs, dont les jeunes sont les premières victimes;
- tapages nocturnes liés aux terrasses trop vastes, aux attroupements de fumeurs ou de consommateurs, à la diffusion de musique amplifiée à l'extérieur des établissements ;
- privation importante et répétée de sommeil pour les riverains en raison de ces nuisances sonores qui se poursuivent jusqu'à des heures avancées de la nuit (deux heures du matin pour les établissements ne bénéficiant pas de l'autorisation d'ouverture de nuit, et parfois jusqu'à l'aube pour les autres);
- problèmes de santé publique qui résultent de cette privation de sommeil récurrente, pour les adultes mais aussi pour les jeunes et les enfants ;
- dégradation de l'environnement et/ou problèmes d'hygiène liés aux flaques d'urine et de vomi, bouteilles cassées, cannettes, mégots, emballages de nourriture, tags, graffitis qui résultent chaque matin de ces activités nocturnes;
- remise en cause du principe de la mixité des diverses fonctions urbaines (habitat et commerce notamment) au sein de nombreux quartiers, alors même que notre pays connaît une très grave crise du logement;
- mono activité de restaurants et cafés au détriment des autres commerces, qui sont « noyés » dans les terrasses et deviennent moins facilement accessibles du fait de l'encombrement des trottoirs ;

 muséification des centres-villes du fait du départ des habitants permanents et du développement des locations de courte durée en meublé, les touristes de passage s'accommodant plus facilement du tapage nocturne.

Face au développement d'activités commerciales qui, au nom de la prétendue légitimité de toute activité économique et du « droit à faire la fête », se permettent d'accaparer et de privatiser l'espace public, nous constatons l'insuffisance et le caractère inapproprié des réponses publiques :

- autorisations d'exploitation privative de l'espace public (terrasses ou étalages) ou de dépassement de l'horaire légal de fermeture à deux heures du matin accordées puis reconduites alors que les nuisances pour le voisinage sont incontestables et connues des services compétents;
- subventions ou aides publiques accordées à des établissements sans vérifier qu'ils respectent la réglementation;
- insuffisante disponibilité des forces de police et autres forces publiques qui se déclarent souvent débordées par des tâches plus prioritaires, surtout la nuit ;
- insuffisance des sanctions des infractions mises en œuvre par la police et les services municipaux (par exemple, PV de 35 euros pour une terrasse illégale);
- impuissance à faire exécuter les décisions de justice faute de moyens de confiscation immédiate du mobilier ou de fermeture administrative de l'établissement pour ce type d'infraction.

Pourtant, la responsabilité des collectivités publiques est engagée et pourrait être poursuivie à de nombreux titres, comme la mise en danger des piétons sur la voie publique ou la privation du droit de jouir tranquillement de son domicile reconnu par la Cour européenne des droits de l'Homme sur le fondement de l'article 8 de la Convention EDH.

C'est pourquoi notre réseau « Vivre Paris! » s'adresse à vous, en tant que candidat à la Présidence de la République française, pour vous demander si vous vous engagez expressément à constituer un groupe de travail parlementaire, placé sous l'égide du Ministre de la Justice en collaboration avec les ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Environnement débouchant sur des mesures concrètes.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Réseau « Vivre Paris! »

Anne Penneau

présidente de « Les Riverains de la Butte aux Cailles »

4 passage du Moulin des Prés 75013 Paris

**Membres du réseau « Vivre Paris! »**: Vivre aux Halles-Montorgueil-St-Eustache-Montmartre (1<sup>er</sup>), Accomplir (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>), ASSACTIVE (3<sup>e</sup>), Vivre le Marais! (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>), Aubriot-Guillemites (4<sup>e</sup>), Descartes-Mouffetard (5<sup>e</sup>), Droit au sommeil, halte aux nuisances (5<sup>e</sup>), Quartier Latin Passionnément (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>), SOS Bruit Paris (6<sup>e</sup>), Comité d'aménagement et d'animation du 8<sup>e</sup> arrondissement, Collectif des riverains des boulevards de Clichy et Rochechouart (9<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>), Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>), Les Riverains de la Butte aux Cailles (13<sup>e</sup>), XVIe Demain (16<sup>e</sup>), DéCLIC 17-18 (8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>), ADDM 18 (défense de Montmartre et du 18<sup>e</sup>), Vivre Secrétan (19<sup>e</sup>), Vivre les Buttes-Chaumont (19<sup>e</sup>), Association Antibruit de Voisinage, Les Droits du Piéton, HANDIRAIL (Association nationale des cheminots handicapés), Les Droits des non fumeurs, Association des paralysés de France, Association pour la prévention et l'action contre les bruits excessifs (APABE).